

Affaire suivie par :
Thierry Dupont
IA-IPR-EVS

Tél : 03 26 05 20 72
Mél : thierry.dupont@ac-reims.fr

Reims, le 3 février 2021

1, rue Navier
51082 Reims Cedex

Monsieur le président,

Votre demande de renouvellement d'agrément pour intervenir en milieu scolaire a été soumise au conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public – CAAECEP, qui s'est réuni au rectorat de Reims le 15 décembre 2020.

Compte tenu des éléments présentés, le conseil a émis un avis favorable.

En conséquence, j'ai décidé de vous attribuer pour une durée de 5 ans l'agrément académique pour intervenir en établissement scolaire.

Afin de permettre un dialogue régulier sur les activités de votre association dans les écoles et établissements scolaires de l'académie, je vous remercie d'adresser avant la fin de chaque année civile, par voie numérique à l'adresse ce.davs@ac-reims.fr le compte rendu de votre assemblée générale statutaire, en particulier les éléments relatifs à vos actions en milieu scolaire.

L'usage des documents joints permettra à ce titre de disposer conjointement des retours des écoles et établissements bénéficiaires de vos actions ; je vous remercie de bien vouloir me les transmettre selon les mêmes modalités.

Je vous remercie pour votre action en faveur de l'École et vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le recteur de l'académie de Reims


Olivier Brandouy*

Pièces jointes :

Annexes au compte-rendu annuel de vos actions en milieu scolaire :
- tableau récapitulatif des interventions
- fiche à remplir par les chefs d'établissement ou directeurs d'école

**Monsieur le président
Fédération de la Marne pour le pêche et la protection du milieu aquatique
14 rue Clément Ader
Zac du Mont Michaud
51470 Saint Memmie**